

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
2e séance
tenue le
jeudi 1er octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

ELECTION DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.2
7 octobre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT : La 2e séance de la Première Commission de l'Assemblée générale est ouverte.

Messieurs les représentants, je tiens tout d'abord à souhaiter chaleureusement et sincèrement la bienvenue à toutes les délégations de la Première Commission lors de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'honneur et le privilège qu'ils ont bien voulu m'accorder ainsi qu'à mon pays en m'élisant à la présidence de ce noble organe. C'est en effet pour moi un grand plaisir et un grand honneur que de présider aux délibérations de cette importante commission au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements pour les paroles très aimables et généreuses qu'a eues notre éminent président de la quarante et unième session, l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, M. Siegfried Zachmann, lorsqu'il a proposé ma candidature à la présidence de la Commission. Je suis sûr qu'en adressant à l'Ambassadeur Siegfried Zachmann nos félicitations et en lui faisant part de notre gratitude pour la façon exemplaire avec laquelle il a présidé nos délibérations l'année dernière ainsi que pour sa contribution remarquable à l'issue des travaux de notre commission, je me fais l'interprète de tous les membres de notre commission. Je voudrais aussi rendre un hommage bien mérité à mes autres distingués prédécesseurs, pour les efforts louables qu'ils ont faits pour proposer des mesures visant à rationaliser et à améliorer les méthodes de travail de la Commission au cours des précédentes sessions. Comme ils l'ont indiqué dans les déclarations qu'ils ont faites à différentes occasions, les délégations sont en général favorables à la poursuite du processus de simplification et de rationalisation de l'examen par la Commission des différents points de son ordre du jour. J'ai l'intention de mener sans tarder des consultations sur les moyens les plus appropriés de faire progresser ce processus et je me propose de revenir sur cette question dans un instant. Par ailleurs, je me suis efforcé de mettre à profit l'expérience acquise lors de l'introduction de quelques innovations pratiques au cours de sessions antérieures et, à cette fin,

Le Président

j'ai tenu, dans la mesure du possible, des consultations au sujet de l'organisation des travaux de la Commission durant la présente session, et j'entends donc proposer à la Commission aujourd'hui le résultat de ces consultations.

Messieurs les représentants, afin de ne pas démeriter de la confiance que la Commission a placée en ma personne, j'espère pouvoir compter sur la coopération constructive et le concours de toutes les délégations, y compris des autres membres du Bureau de la Commission qu'il reste à élire.

J'aimerais saluer la riche expérience et la compétence de M. Yasushi Akashi, qui a pris récemment ses fonctions de sous-secrétaire général pour les affaires du désarmement, ainsi que pour M. Vasily Safronchuk qui occupe depuis peu les fonctions de secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et du Conseil de sécurité; je leur souhaite à tous les deux mes chaleureuses félicitations et j'aimerais également les assurer de notre pleine coopération au cours de notre mandat à la tête de la Première Commission. Aux Sous-Secrétaires généraux, qu'il s'agisse de M. Martenson ou de M. Ustinov, qui ont accompli d'une façon brillante leurs fonctions tant à la tête du Département du désarmement qu'à la tête du Département chargé du Conseil de sécurité, je leur adresse également mes remerciements et la reconnaissance de tous les membres de la Commission.

Je compte également sur la précieuse assistance et sur la coopération de M. Sohrab Kheradi, Secrétaire de la Première Commission, ainsi que sur celles de ses collègues du Secrétariat qui contribueront j'en suis sûr au succès des travaux de la Commission. Compte tenu de leur expérience et de leur expertise, je suis sûr qu'ils pourront nous entourer de leurs bienfaits en coopération.

Pour ma part, je m'engage à me consacrer entièrement à la tâche que nous sommes sur le point d'entreprendre ensemble. Les représentants peuvent être assurés que, avec leur aide et leurs conseils, je ferai tout mon possible pour veiller à ce que les travaux de la Commission se déroulent avec sérieux et efficacité de sorte qu'en fin de parcours, nous puissions être fiers de l'oeuvre accomplie.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui concernent l'élection des vice-présidents et du rapporteur ainsi que l'organisation des travaux de la Commission au cours de la présente session. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Messieurs les représentants, avant de passer à la première question de notre ordre du jour, permettez-moi d'appeler votre attention sur la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1935e séance, le 22 septembre 1971, concernant la procédure à suivre pour l'élection des membres du Bureau des grandes commissions. Aux termes de cette décision, la présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection. La Commission suivra donc cette procédure aujourd'hui.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. LOTIN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Cette élection reflète votre dévouement et la confiance que l'on place dans vos capacités à diriger nos travaux. Vous pouvez compter pleinement sur notre coopération et notre appui.

Afin de vous aider dans votre tâche, ma délégation a l'honneur de présenter la candidature de M. Carlos José Gutierrez du Costa Rica au poste de vice-président de la Première Commission. L'Ambassadeur Gutierrez est un diplomate expérimenté et un homme d'Etat international bien connu dans les couloirs. Il est actuellement Représentant permanent de la République du Costa Rica auprès des Nations Unies et il a également servi son pays avec beaucoup de distinction en tant que membre de l'Assemblée législative du Costa Rica, ambassadeur en République fédérale d'Allemagne, ministre de la justice et ministre des relations extérieures. L'Ambassadeur Gutierrez est également un expert en sciences politiques et un juriste éminent. Nous sommes sûrs qu'il contribuera de façon non négligeable aux travaux de la Première Commission en tant que vice-président. Ma délégation est très heureuse de le nommer à ce poste et nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada d'avoir proposé candidature de l'Ambassadeur Carlos José Gutierrez, du Costa Rica, au poste de vice-président. Je lui suis très reconnaissant des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et, au nom de la Commission et en mon nom propre, je le prie de transmettre notre sincère gratitude à l'Ambassadeur Douglas James Roche pour sa contribution remarquable aux travaux de la Commission, en sa qualité de vice-président, au cours de la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder à un vote au scrutin secret et déclare l'Ambassadeur Gutierrez élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Carlos José Gutierrez (Costa Rica) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, M. Nobuyasu Abe.

M. ABE (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission, au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous savons que vous avez pris une part active aux travaux d'organisations internationales, tant dans votre pays qu'à l'étranger, notamment aux Nations Unies. Ma délégation vous assure de son plein appui et de sa coopération dans l'accomplissement de votre importante tâche.

Ma délégation tient également à exprimer sa gratitude au Président précédent, M. Zachmann, pour la manière très habile dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la quarante et unième session.

Je tiens également à saisir cette occasion pour transmettre la gratitude à mon prédécesseur, M. Aoki, pour l'assistance et la coopération dont il a bénéficié en tant que vice-président de la session précédente.

J'ai l'honneur et le privilège de proposer la candidature de M. Maher Nashashibi, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente de la Jordanie, au poste de vice-président de la Première Commission. Chacun ici connaît déjà très bien M. Nashashibi qui, cette année, a été rapporteur de la Commission du désarmement des Nations Unies.

M. Abe (Japon)

Né à Jérusalem en 1944, M Nashashibi est diplômé en relations internationales de l'Université de l'Etat de Californie. Après avoir été diplomate en Roumanie et dans mon pays, M. Nashashibi a participé à plusieurs conférences internationales en tant que membre de la délégation jordanienne, y compris à la Conférence au sommet arabe qui s'est tenue en Algérie, en 1973, à la Conférence internationale de la paix de Genève, en 1973, et à la Conférence au sommet islamique au Pakistan, en 1974. Il a été représentant suppléant de son pays pour cette commission, lors des trente-huitième, quarantième et quarante et unième sessions de l'Assemblée générale.

Tout récemment, il a été vice-président de la délégation jordanienne à la Conférence internationale sur les relations entre le désarmement et le développement, qui s'est réunie cet été.

Je suis convaincu que son expérience et son dévouement seront particulièrement utiles aux travaux de cette commission. Aussi ai-je le grand plaisir de proposer sa candidature au poste de vice-président de la Commission.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon d'avoir proposé la candidature de M. Maher Nashashibi, de la Jordanie, au poste de vice-président. Je le remercie également pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et je le prie de transmettre, au nom de la Commission et en mon nom propre, ma profonde gratitude à M. Morihisa Aoki pour sa contribution louable aux travaux de la Commission, en sa qualité de vice-président, au cours de la dernière session.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder à l'élection au scrutin secret et déclare M. Maher Nashashibi élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Maher Nashashibi (Jordanie) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT : Je me permets d'adresser aux deux vice-présidents mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de leur élection et les assurer de ma collaboration et de ma coopération, tout au long des travaux de notre commission.

ELECTION DU RAPPORTEUR

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso, M. Michel Monvel Daň.

M. DAH (Burkina Faso) : Monsieur le Président, la délégation du Burkina Faso se fait un réel plaisir de vous présenter ses vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Pour mille et une raisons, tenant, entre autres, à la fatalité qui lie nos deux peuples, ma délégation vous assure de son total appui pour assumer votre tâche de président.

En notre qualité de rapporteur de la Première Commission, lors des travaux de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, et suivant en cela la tradition bien établie, nous avons le privilège combien agréable de soumettre aux membres de cette commission la candidature du camarade Kazimierz Tomaszewski, Conseiller à la Mission permanente de la Pologne, à New York.

Auparavant, le camarade Tomaszewski a fait ses études supérieures à Cracovie et fréquenté les établissements de relations extérieures de Varsovie et de Moscou dont il est diplômé. Titulaire d'une maîtrise en relations internationales, M. Tomaszewski a débuté sa carrière au Ministère des affaires étrangères de son pays, la Pologne, en 1962. Diplomate en poste à Beyrouth de 1966 à 1969 et à Moscou, de 1974 à 1979, M. Tomaszewski a été aussi membre de la Commission internationale pour la supervision et le contrôle au Laos et participé à de nombreuses conférences internationales. Habitué des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, notre candidat a fait montre d'une compétence réelle. Il s'ensuit, à l'évidence, que M. Tomaszewski présente les qualités intellectuelles requises pour s'acquitter avec brio de sa tâche.

Aussi conviendrait-il de souligner que l'intéressé possède le tact du diplomate chevronné et, bien entendu, son savoir-faire allié à la facilité qu'il a d'établir des contacts sont, somme toute, le gage de son succès qui sera, à n'en pas douter, celui de la Première Commission.

Eu égard à tout ce qui précède, je prie les délégués de bien vouloir accepter la candidature de M. Tomaszewski au poste de rapporteur et, par voie de conséquence, de lui accorder leur confiance à l'élisant à ce poste.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Burkina Faso d'avoir proposé la candidature de M. Kazimierz Tomaszewski, de la Pologne, au poste de rapporteur de la Première Commission. Je tiens également à lui exprimer mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit et je le prie de bien vouloir transmettre, en mon nom propre et au nom de la Commission,

Le Président

notre sincère gratitude à l'Ambassadeur Doulaye Corentin Ki pour la tâche qu'il a accomplie avec tant de compétence, en sa qualité de rapporteur de la Première Commission, au cours de la quarante et unième session.

Les membres de la Commission viennent d'entendre le représentant du Burkina Faso proposer la candidature de M. Kazimierz Tomaszewski au poste de rapporteur. Comme il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que la Commission souhaite suivre la procédure adoptée jusqu'ici en ne procédant pas à l'élection au scrutin secret et déclare par conséquent M. Kazimierz Tomaszewski élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

M. Kazimierz Tomaszewski (Pologne) est élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT : Je tiens à adresser mes cordiales félicitations au représentant de la Pologne, à l'occasion de son élection au poste de rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à prendre la place qui lui est réservée à la tribune.

Le Président

Permettez-moi maintenant d'appeler l'attention de cette commission sur l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui stipule que :

"Les félicitations adressées aux membres du Bureau de nos grandes commissions ne sont présentées que par le président de la session précédente, ou, en son absence, par un membre de sa délégation - après que tous les membres du Bureau de ladite commission ont été élus."

J'espère que cet article sera appliqué et respecté, et je serais reconnaissant aux représentants de bien vouloir omettre les civilités d'usage au début de leurs interventions.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, Monsieur l'Ambassadeur Siegfried Zachmann, Président de la Première Commission au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour les paroles aimables que vous m'avez adressées. En ma qualité d'ancien président de la Première Commission, j'ai eu l'honneur et le privilège de présenter à la 1re séance de la Commission votre candidature à la présidence. Ce faisant, j'étais conscient de votre expérience diplomatique éminente et de vos qualités personnelles et professionnelles, qui vous permettront de guider les travaux de la Première Commission avec efficacité et talent.

Votre élection par acclamation est la preuve évidente de la grande confiance et de la ferme détermination des membres de la Commission de vous apporter toute leur aide. Personnellement, je puis vous assurer que la délégation de la République démocratique allemande vous accordera tout son appui dans l'accomplissement de votre mandat.

Je désire également exprimer mes sincères félicitations à S. E. M. Carlos José Gutierrez, Représentant permanent de Costa Rica, et à M. Ali Maher Nashashibi, Ministre plénipotentiaire de Jordanie, à l'occasion de leur élection en tant que vice-présidents. Il ne fait aucun doute qu'ils possèdent les qualités personnelles et professionnelles qui leur permettront de contribuer efficacement au succès des travaux importants qui nous attendent, et notamment à la tâche du Président.

M. Zachmann (RDA)

Je voudrais aussi féliciter le camarade Kazimierz Tomaszewski, Conseiller à la Mission permanente de Pologne auprès des Nations Unies, qui a été élu au poste de rapporteur. Il va assumer des fonctions très délicates et lourdes de responsabilités. Nous avons tous pleine confiance en son talent et ses capacités.

Permettez-moi d'exprimer ma profonde reconnaissance aux membres de la Commission pour la participation active importante qu'ils ont prise à nos délibérations de l'an dernier, et pour la coopération efficace dont ils ont fait preuve avec les membres de la Commission. Je suis particulièrement reconnaissant au Vice-Président, l'Ambassadeur Roche du Canada, et à M. Aoki du Japon, ainsi qu'au Rapporteur, l'Ambassadeur Ki du Burkina Faso. J'adresse mes meilleurs vœux au Secrétaire général adjoint pour les affaires du désarmement, M. Akashi, et au Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et du Conseil de sécurité, M. Safronchuk, pour l'excellente manière dont ils ont assumé leurs hautes fonctions. Je suis convaincu que tous deux consacreront aux devoirs qui leur incombent à ces postes élevés les mêmes efforts inlassables qu'ont déployés vos prédécesseurs respectifs, M. Martenson et M. Ustinov, au profit des travaux de la Commission.

Je dois également une reconnaissance spéciale au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, ainsi qu'à ses compétents adjoints du Secrétariat, pour leur appui constant et leurs conseils précieux.

Nous avons entamé nos travaux l'an dernier après avoir franchi un jalon historique, la réunion de Reykjavik qui, pour la première fois, nous laissait entrevoir la possibilité d'un monde dénucléarisé. Cette année, nous avons de nouveau commencé nos délibérations sur la toile de fond d'événements marquants dans la situation internationale. Il y a quelques semaines seulement, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont décidé en principe de conclure un traité sur l'élimination globale des missiles nucléaires de longue portée et de courte portée, mesures qui impliqueraient pour la première fois la destruction d'armes nucléaires existantes. Il faut espérer que l'heureuse conclusion d'un traité sur cette question engendrera d'autres accords, y compris des accords sur les armes stratégiques. Un autre élément encourageant est l'accord auquel sont parvenus ces deux Etats pour entreprendre des négociations progressives complètes sur les essais nucléaires. De tels progrès dans les négociations bilatérales auront sans aucun doute un effet positif également sur le processus des négociations multilatérales.

M. Zachmann (RDA)

Au moment où nous commençons à voir se profiler des progrès décisifs, il convient de signaler qu'il est impérieux d'intensifier les efforts pour préserver l'intégrité du Traité ABM et prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les résultats positifs obtenus à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe ainsi que les travaux en cours à Vienne, montrent que, malgré les divergences d'opinion, il est possible de conclure des accords concrets et vérifiables dans le domaine délicat de la sécurité militaire.

Nous sommes également arrivés au point où une convention sur l'interdiction mondiale des armes chimiques semble véritablement à notre portée.

Je suis heureux de remarquer que, à la suite de nos efforts conjoints au cours des délibérations de la Première Commission l'an dernier, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue en août et septembre 1987, a conclu avec succès ses travaux en adoptant un document final par consensus. Il faut maintenant que nous déployions de sérieux efforts, notamment pour mettre en oeuvre son programme d'action.

La solution de ces questions, qui sont les questions les plus urgentes qui confrontent l'humanité, exige que l'on crée une situation propice à l'instauration d'une sécurité internationale globale et durable qui réponde à l'esprit de la Charte et soit conforme aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale.

Au cours de la quarante-deuxième session, la Première Commission devra aborder des questions complexes de désarmement et de sécurité internationale. Ce qui importe donc à présent, c'est d'entreprendre tous les efforts possibles pour pouvoir s'acquitter de cette tâche de manière constructive et sérieuse, afin d'apporter une contribution marquante à la solution de problèmes qui forment la préoccupation majeure de la communauté internationale.

L'an dernier, la Première Commission a adopté 67 propositions traitant de diverses questions de limitation des armes et de désarmement ainsi que sept propositions concernant la sécurité internationale et la question de l'Antarctique. Des méthodes d'approche constructives, la souplesse et un esprit de compromis l'ont emporté dans nos délibérations et négociations et ont mené à l'adoption par consensus d'un certain nombre de projets de résolution sur des sujets importants. Une fois de plus, nous devons nous efforcer de continuer à

M. Zachmann (RDA)

oeuvrer dans ce même esprit et nous devons faire tous les efforts possibles pour améliorer davantage nos travaux.

Malgré une évolution positive, dont je viens de développer quelques aspects, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à accomplir dans certains domaines. Voilà pourquoi j'espère sincèrement que la Commission redoublera d'efforts et continuera résolument ses travaux dans le but de contribuer à la réalisation d'un monde plus sûr et plus pacifique grâce au désarmement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la manière de rendre plus efficaces les méthodes de travail de la Première Commission. A cet égard, les membres se rappelleront qu'au cours de ces dernières années, notamment depuis 1983, une attention de plus en plus grande a été accordée aux méthodes de travail de la Première Commission. Forts de leur expérience, plusieurs présidents de cette commission ont fait, au cours de diverses sessions, des suggestions utiles sur la manière d'en améliorer et d'en harmoniser les procédures.

M. Zachmann (RDA)

A la session de l'an dernier de la Commission, en ma qualité de président, j'ai convoqué plusieurs réunions d'un groupe officieux d'amis du Président composé de certains anciens présidents de la Commission et de représentants de groupes régionaux, afin de rechercher des moyens d'améliorer l'efficacité des travaux de la Commission. En me fondant sur ces consultations et sur des entretiens avec certaines délégations, j'ai avisé la Commission, à notre dernière séance, que, même si des divergences de vues existaient encore sur plusieurs propositions spécifiques, une mesure d'accord semblait s'être faite sur un ou deux points. Ainsi, en général, les délégations pensaient pouvoir parvenir à une plus grande efficacité en consacrant plus de temps à l'examen des projets de résolution et à la prise de décisions sur ces textes; le processus de consultations et de négociations serait ainsi facilité, car la Commission pourrait grouper certains projets de résolution.

A cet égard, plusieurs délégations semblaient prêtes à envisager de commencer une semaine plus tôt les travaux de la Première Commission. En tant que partie intégrante de ce processus, le sentiment général semblait être que la Commission devrait fixer une date limite rapprochée pour la soumission des projets de résolution. J'ai également dit à la Commission que j'avais l'intention de continuer mes consultations sur la question pendant l'intersession. J'ai donc convoqué à New York, le 10 septembre 1987, une autre réunion du groupe des amis du Président, afin de procéder à ces consultations.

On se souviendra bien sûr qu'outre les diverses discussions de la Première Commission, la Commission du désarmement a également été saisie de la question de nos méthodes de travail au titre d'un point spécifique de son ordre du jour. Plusieurs propositions ont été présentées par les diverses délégations au cours de ces délibérations.

Comme je l'ai déjà dit, les consultations ont montré que même s'il existait encore des divergences de vues sur des questions données, une mesure d'accord semblait exister sur certains points.

Il serait donc peut-être nécessaire d'avoir d'autres consultations intensives sur la question afin de permettre à la Commission d'adopter certaines décisions en la matière d'ici à la fin de cette session.

M. Zachmann (RDA)

Entre-temps, ayant personnellement participé de très près aux discussions sur ces questions, je pense toutefois qu'il m'incombe de présenter à la Commission certaines de mes suggestions qu'elle pourrait peut-être, dans sa sagesse, décider d'examiner plus avant à la suite d'autres consultations intensives. Ces suggestions sont les suivantes.

Commencer les travaux de fond de la Première Commission au cours de la dernière semaine du débat général en plénière, ce qui élargirait ainsi le temps imparti à la Commission tout en prévoyant, à peu près, le même nombre de séances qu'auparavant. Cela assurerait à la Commission la souplesse nécessaire dans son calendrier et lui laisserait un peu plus de temps pour l'examen des projets de résolution; le processus de consultations et de négociations serait ainsi facilité.

Combiner les deux phases qui sont actuellement intitulées "Débat général sur tous les points de l'ordre du jour" et "Déclarations sur des points de l'ordre du jour précis concernant le désarmement et continuation du débat général". Cela permettrait à la Commission dès le début de ses travaux, d'accorder toute son attention à des points spécifiques du désarmement, tout en continuant le débat général.

Avancer encore la date limite pour la présentation des projets de résolution, si faire se peut, afin d'avoir plus de temps pour les étudier.

Réduire le nombre de résolutions en groupant les propositions relatives à la même question en essayant de parvenir à un consensus. En tant que mesure secondaire, les projets de résolution sur lesquels une décision est prise à la Commission devraient être transmis dès que possible à la plénière de l'Assemblée générale pour examen.

Enfin, établir une modalité selon laquelle certaines procédures telles que la prise en note des rapports, les études, etc., ne feraient pas l'objet de résolutions mais de décisions de la Commission.

Les suggestions que je viens de faire sont, bien sûr, des suggestions préliminaires et devraient être interprétées uniquement comme des suggestions qui me sont propres. Il ne fait aucun doute que la Commission souhaitera examiner minutieusement et en détail les autres propositions intéressantes qui ont été faites dans le passé et que nous examinerons à la présente session.

Le PRESIDENT : Au nom du Bureau de la Commission ainsi qu'en mon nom propre, je tiens à remercier le représentant de la République démocratique allemande, S. E. M. Siegfried Zachmann, pour les paroles aimables qu'il a adressées aux Vice-Présidents, au Rapporteur, ainsi qu'à moi-même. Je lui suis véritablement reconnaissant de la coopération et du soutien qu'il s'est engagé à fournir aux membres du Bureau de la Commission dans l'exercice de nos fonctions et j'espère pouvoir tirer profit de l'expérience qu'il a acquise l'année dernière lorsqu'il a dirigé avec compétence et efficacité les travaux de notre Première Commission.

Je donne maintenant la parole au représentant de Costa Rica, l'Ambassadeur Carlos José Gutierrez.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Je veux d'abord vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et vous remercier des aimables paroles de félicitations que vous m'avez adressées pour avoir été élu vice-président de la Commission. Je vous assure de mon entière coopération et ferai tout mon possible pour contribuer au succès de nos travaux.

Je remercie également le représentant du Canada qui a eu l'amabilité de présenter ma candidature en termes élogieux, et tous les membres de la Commission qui ont voté pour moi. J'entends travailler de mon mieux avec le Président et les autres membres du Bureau pour que nos travaux soient couronnés de succès. J'espère que la Commission pourra venir à bout d'un ordre du jour chargé dont de nombreux points sont d'une importance capitale pour le monde et pour les Nations Unies.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Costa Rica, Vice-Président de la Première Commission, pour ses paroles aimables, et je souhaite à mon tour lui donner l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux. Je suis sûr que je peux compter sur son assistance et sa coopération active.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie, M. Maher Nashashibi, Vice-Président de la Première Commission.

M. NASHASHIBI (Jordanie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres de la Première Commission pour m'avoir élu vice-président. Je remercie la Commission de sa confiance, et je suis heureux de travailler avec vous, Monsieur le Président, et de vous aider dans l'examen de la liste des projets de résolution présentés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

J'ai le grand plaisir de vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir accédé à ce poste éminent, et je suis sûr que, grâce à vos talents et à votre expérience de diplomate, vous dirigerez les travaux de la Commission de manière exemplaire. Je tiens à vous assurer de mon entier appui dans l'accomplissement de vos tâches.

Je voudrais également exprimer la profonde gratitude de ma délégation à M. Zachmann, de la République démocratique allemande, Président sortant de notre Commission, pour ses talents de diplomate qui lui ont permis de diriger les travaux de la Commission de manière exemplaire.

A cet égard, je tiens également à exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude à M. Abe, du Japon, mon collègue et voisin, pour les paroles très aimables qu'il m'a adressées et pour la bonté qu'il a eue à mon égard de présenter ma candidature d'une manière aussi flatteuse.

Je voudrais aussi féliciter sincèrement M. Carlos José Gutierrez, du Costa Rica, de son élection au poste de vice-président, et M. Tomaszewski, de la Pologne, qui a été élu rapporteur.

En prenant mes fonctions, je suis heureux de savoir que je puis compter sur la coopération et l'appui des autres membres de la Commission et de mes collègues du Bureau et du Secrétariat, et sur la précieuse expérience du Département des affaires du désarmement, placé sous la direction de M. Yasushi Akashi.

M. Nashashibi (Jordanie)

La Première Commission va, une fois de plus, examiner au fond les questions inscrites à son ordre du jour relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous commençons nos travaux cette année à un moment où une réunion au sommet à Washington entre le Président Reagan et le Secrétaire général de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gorbatchev, est imminente. A cet égard, nous nous félicitons de l'accord qui se dessine entre les deux superpuissances en vue d'éliminer les missiles à moyenne et à courte portée. Je suis sûr d'exprimer les sentiments de l'ensemble de la communauté internationale lorsque je dis que nous sommes optimistes.

J'espère que nous pourrons refléter dans nos actes, à cette commission, l'optimisme ressenti actuellement dans le monde et qu'à cette session, nous pourrons jouer le rôle que les peuples du monde attendent de nous dans la réalisation de l'objectif multiple de la paix.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, et je souhaite à la Commission plein succès dans vos travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Jordanie pour ses paroles aimables, et je lui donne à mon tour l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux. Je me réjouis également de la perspective de collaborer avec lui, et je suis certain que je puis compter sur son soutien actif.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, M. Kazimierz Tomaszewski, Rapporteur de la Première Commission.

M. TOMASZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis sûr que notre commission est entre de très bonnes mains, des mains expérimentées. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Gutierrez, du Costa Rica, et M. Nashashibi, de la Jordanie, de leur élection aux postes de vice-président.

En outre, je voudrais brièvement exprimer aux membres de la Commission mes sincères remerciements et ma gratitude pour le grand honneur qui m'a été fait, et que je considère comme un hommage rendu à mon pays, la Pologne, dont les efforts inlassables pour atteindre les objectifs d'un désarmement réel et d'une sécurité internationale collective sont bien connus de la Commission. Je voudrais les assurer que je ferai de mon mieux pour me montrer à la hauteur de la confiance qu'ils ont placée en moi.

M. Tomaszewski (Pologne)

(L'orateur poursuit en français)

Finalement, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères à l'Ambassadeur du Burkina Faso pour les paroles aimables qu'il a adressées à ma personne et pour la présentation de candidature qu'il vient de faire. Enfin, je voudrais assurer le Président et les Vice-Présidents de la Commission de ma coopération entière dans les travaux difficiles du Bureau.

Le PRESIDENT : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission de ses paroles aimables, et je lui sais gré d'avoir manifesté sa volonté de coopérer étroitement avec moi et les autres membres du Bureau de la Commission. Je suis sûr qu'en affirmant que nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec lui au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, je n'exprime pas seulement mes propres sentiments, mais aussi ceux des deux Vice-Présidents.

Ayant élu son Bureau, la Première Commission a terminé l'examen du premier point de son ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.1/42/1 et A/C.1/42/3)

Le PRESIDENT : Qu'il me soit permis d'attirer l'attention des représentants sur le document A/C.1/42/1, en date du 21 septembre 1987, contenant une lettre datée du 18 septembre 1987 qui m'est adressée par le Président de l'Assemblée générale et qui m'informe que l'Assemblée générale a décidé, à sa 3e séance plénière, de renvoyer à la Première Commission pour examen 26 points de son ordre du jour, à savoir les points 48 à 73.

Je voudrais commencer par préciser que j'ai mené les consultations nécessaires en vue d'établir et de soumettre à la Commission la proposition concernant l'organisation des travaux pour la session en cours.

Comme tous les membres de la Commission le savent, selon la pratique qui s'est développée au cours des ans, la Première Commission ne commence ses travaux de fond qu'une fois terminé le débat général en séance plénière. Ils connaissent les raisons qui justifient cette tradition bien établie, et je n'aurai donc pas à les développer. Par ailleurs, ils se souviendront qu'au cours des consultations sur la rationalisation des travaux de la Commission, en particulier celles menées par l'Ambassadeur Zachmann, qui était Président de la Première Commission l'année dernière, certains d'entre eux ont pensé qu'il serait possible de mieux rationaliser les travaux de la Commission en avançant peut-être d'une semaine le début des travaux de fond.

Le Président

Certaines délégations ont de nouveau présenté une proposition dans ce sens au cours des consultations officieuses que je viens de mentionner. Toutefois, je suis arrivé à la conclusion que, s'il existait un certain courant en faveur de l'instauration de cette pratique à compter de l'année prochaine, la plupart des délégations préféreraient, pour la session en cours, procéder comme d'habitude, et commencer les travaux de fond de la Commission après le débat général en séance plénière.

Plusieurs autres facteurs pratiques ont été pris en considération, notamment la réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cela étant, je tiens néanmoins à souligner que j'ai l'intention d'examiner la question avec la plus grande attention au cours des consultations que je vais mener sur la simplification et la rationalisation des travaux de la Commission. Dans ce contexte, j'envisage de maintenir la pratique utile des consultations, dans un premier temps, au sein d'un groupe à composition non limitée des amis du Président.

Le Président

Si la Commission le juge nécessaire, un groupe de travail spécial pourrait aussi être établi à cette fin, comme l'a proposé l'année dernière l'Ambassadeur Alatas, Président de la Première Commission pendant la quarantième session de l'Assemblée générale. Puis, lorsque les consultations sembleront donner des résultats, la Commission souhaitera peut-être considérer la possibilité de tenir une séance plénière informelle avant de commencer à mettre en forme les décisions appropriées sur les différentes propositions relatives à la rationalisation des méthodes de travail de la Commission, y compris celles qui concernent une réorganisation éventuelle de l'ordre du jour de la Première Commission.

A ce propos, je tiens à déclarer que, prenant comme point de départ les efforts louables de mes prédécesseurs qui, dans leurs fonctions de président de la Commission, ont apporté des contributions si précieuses, je m'efforcerai de faire de mon mieux pour que les travaux de la Commission soient menés de manière aussi efficace et rationnelle que possible. J'aimerais rappeler l'innovation introduite à la trente-huitième session de l'Assemblée générale par le représentant de la Norvège, S. E. M. Tom Eric Vraalsen, qui consistait à regrouper les projets de résolution, ce qui a grandement contribué à faciliter la procédure de vote. Depuis lors, cette façon de procéder est devenue la pratique acceptée par la Commission, pratique que j'ai l'intention de conserver, ainsi que vient de le dire le Président de la quarante et unième session, l'Ambassadeur Zachmann. Je me suis aussi inspiré d'une autre mesure utile introduite par mes prédécesseurs, à savoir avancer la date limite pour la présentation des projets de résolution sur les points relatifs au désarmement. J'espère que ceci permettra aux délégations de disposer de suffisamment de temps pour procéder aux consultations nécessaires avant toute décision sur ces projets de résolution. Je pense que l'Ambassadeur Zachmann, dans son exposé, tout à l'heure, nous a également fait part de cette suggestion.

Permettez-moi d'aborder un autre point. Vous vous souviendrez que l'Assemblée générale - à sa 3e séance, le 18 septembre 1987 - a décidé, sur la recommandation du Bureau, qu'étant donné les problèmes financiers qui continuent de se poser à l'Organisation des Nations Unies et compte tenu du processus de renouveau et de réforme qui est en cours, de ne pas fixer à l'avance la date de clôture pour les travaux de notre commission et de s'efforcer également de réduire la durée de la quarante-deuxième session.

Le Président

Je pense donc qu'il serait souhaitable que nous organisions les travaux de la Commission de manière à pouvoir terminer nos travaux au plus tard le mercredi 25 novembre 1987. En conséquence, les travaux de fond de la Première Commission iraient du lundi 12 octobre au mercredi 25 novembre, ce qui représente au total 33 jours ouvrables pendant lesquels on peut prévoir au maximum 66 séances, à condition bien entendu de disposer des services de conférence. J'aimerais faire observer ici que l'année dernière, la Commission a tenu au total 59 séances et je pense donc que, si nous faisons un effort concerté et sincère pour utiliser les ressources dont nous disposons de façon efficace et rationnelle, nous pouvons nous acquitter de notre tâche sans difficulté excessive. Dans ce contexte, et compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation, je formule l'espoir que tout sera fait pour qu'il ne soit pas nécessaire de tenir des séances supplémentaires, ce qui irait à l'encontre du but recherché en réduisant la durée des travaux de la Commission. En tout état de cause, si les circonstances exigeaient réellement des séances supplémentaires, il serait souhaitable de prévoir des séances le samedi plutôt que des séances de nuit, pour lesquelles les services de conférence sont plus onéreux.

Ainsi que le prévoit le programme de travail, la Commission abordera en premier lieu les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, à savoir les points 48 à 69. En ce qui concerne ces points, je propose de consacrer la période allant du 12 octobre au 22 octobre, soit 18 séances au maximum, à un débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement.

Du 23 octobre au 3 novembre - 16 séances au total -, les délégations auraient la possibilité de faire des déclarations sur tout point ou ensemble de points de l'ordre du jour relatifs au désarmement. Je tiens à souligner à ce propos que ceci ne préjuge nullement du droit des délégations de faire une déclaration de caractère général pendant la période consacrée aux déclarations sur différents points spécifiques.

La période allant du 4 octobre au 16 novembre 1987 - 18 séances au total - serait ensuite consacrée à l'examen des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement qui auront été présentés à la Commission et à la prise de décision à leur sujet. Je pense que le temps prévu pour cette phase de nos travaux donnerait aux délégations suffisamment de temps pour examiner les projets de résolution et procéder aux consultations nécessaires, de manière à

Le Président

ce que les textes finalement adoptés dénotent le consensus le plus large possible. Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'utiliser la procédure consistant à regrouper les projets de résolution avant de les faire passer aux voix et, en temps opportun, je présenterai des propositions précises à ce sujet.

La date limite pour la présentation de projets de résolution sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement serait le mardi 27 octobre 1987, à 18 heures, et en cela, nous répondons à l'appel et à la suggestion de l'ancien Président de notre commission, à savoir avancer la date de présentation des projets de résolution. J'exhorte donc les délégations à faire preuve de coopération en respectant rigoureusement cette date limite, à savoir le mardi 27 octobre 1987, à 18 heures précises. Une fois encore, je voudrais souligner que j'ai fixé des dates limites aussi avancées étant donné qu'il a été jugé possible de donner aux délégations le temps de procéder aux consultations nécessaires avant de prendre une décision au sujet des projets de résolution considérés. Les délégations sont vivement encouragées à présenter leurs projets de résolution dès que possible, même durant la période du débat général, pour que les déclarations relatives à des points particuliers de l'ordre du jour puissent aussi porter sur les textes déjà présentés.

De plus, il est absolument indispensable que les délégations présentent aussitôt que possible les projets de résolution ayant des incidences sur le budget-programme, afin qu'il soit possible de respecter le délai de présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières.

Une fois achevés ses travaux concernant les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, la Commission passera à la phase suivante, à savoir le débat général sur le point 70 de l'ordre du jour intitulé "Question de l'Antarctique", l'examen du ou des projets de résolution s'y rapportant et l'adoption de décisions à ce sujet. Nous pourrions consacrer à cet effet les journées des 17 et 18 novembre 1987, soit un total de quatre séances. Le temps imparti pour l'examen de ce point serait identique à celui qui avait été alloué à cette fin lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. La date limite pour la présentation du ou des projets de résolution portant sur le point 70 de l'ordre du jour serait le mardi 17 novembre, à midi.

Le Président

Après avoir pris une décision au sujet du point 70 de l'ordre du jour, la Première Commission utilisera le reste du temps disponible, c'est-à-dire la période du 19 au 25 novembre, pour l'examen des points 71, 72 et 73, qui traitent des questions de sécurité internationale. Elle aurait donc 10 séances à consacrer au débat général relatif à ce groupe de points, à l'examen des projets de résolution s'y rapportant et aux décisions à prendre à leur sujet. Je pense qu'en fonction de l'expérience passée, le temps alloué à l'examen de ces points de l'ordre du jour devrait donner aux délégations le loisir de se consulter avant que la Commission ne prenne une décision à leur sujet. La date limite de présentation des projets de résolution au titre des points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale à savoir les points 71, 72 et 73 serait donc fixée au vendredi 20 novembre 1987 à 18 heures précises.

Messieurs les représentants, en fonction du programme de travail et du calendrier qui vous ont été présentés, la Première Commission devrait être en mesure d'achever dans les délais impartis l'examen de tous les points de l'ordre du jour qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens à faire observer que ce programme de travail et ce calendrier reposent sur l'hypothèse que la souplesse sera aussi une considération primordiale dans la façon dont nous utiliserons le temps et les moyens matériels mis à notre disposition, mais uniquement, bien entendu, dans la mesure où cela nous permettra d'organiser plus efficacement notre travail.

A ce stade, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission est en mesure d'adopter le programme de travail et le calendrier figurant dans le document qui vous a été remis, à savoir A/C.1/42/3.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je voudrais maintenant appeler l'attention de la Commission sur les règles et recommandations de l'Assemblée générale touchant les travaux des grandes commissions, et notamment celles qui figurent dans le document A/INF/136/Rev.1 et dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président

Mesdames et Messieurs, conformément aux recommandations du Bureau, qui ont ultérieurement été approuvées par l'Assemblée générale, je compte, par mesure d'économie et pour utiliser au mieux le temps et les moyens matériels mis à notre disposition, ouvrir les séances de la Commission ponctuellement à 10 heures et à 15 heures, et je m'efforcerai de les clore à 13 heures et à 18 heures. Je tiens à signaler parallèlement que j'ai l'intention de convoquer les séances de la Commission lorsqu'un nombre suffisant d'orateurs seront inscrits sur la liste. J'estime qu'en règle générale, il ne devrait pas y avoir moins de quatre orateurs pour une séance donnée, afin que nous puissions utiliser le plus efficacement possible le temps et les ressources mis à notre disposition et que nous n'ayions pas à avancer l'heure de clôture de nos séances, faute d'orateurs.

Je voudrais également appeler l'attention des membres de la Commission sur le fait que l'Assemblée générale a décidé, à sa présente session de déroger à la règle selon laquelle un quart des membres doivent être présents pour qu'une séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse commencer. L'Assemblée a formulé cette recommandation étant entendu que cette dérogation n'implique aucune modification permanente des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur et que, conformément auxdits articles, la présence de la majorité des membres est toujours requise pour la prise de toute décision.

La liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement est ouverte aujourd'hui même et sera close le mardi 13 octobre à 18 heures précises. Donc, cette liste d'orateurs est ouverte et j'invite donc les délégations à s'y inscrire.

Quelques délégations ont déjà indiqué qu'elles avaient l'intention de participer au débat général, et le Secrétariat a pris note de leur demande. J'invite instamment les délégations à s'inscrire sur la liste des orateurs, dès qu'elles seront en mesure de le faire.

Pour faciliter la tâche du Bureau de la Commission, ainsi que celle du Secrétariat, les membres de la Commission devraient présenter les projets de résolution aussi longtemps à l'avance que possible, afin de laisser suffisamment de temps pour les consultations. Le Secrétariat m'a demandé d'inviter les membres de la Commission à noter que les projets de résolution, amendements, révisions et demandes d'inscription sur la liste des auteurs de projets de résolution, ou de

Le Président

décision devraient être présentés par écrit au Secrétariat afin d'éviter tout malentendu. Les demandes concernant l'utilisation de salles de conférence pour les réunions de groupes devraient également être présentées par écrit au Secrétariat, aussi longtemps à l'avance que possible.

Les délégations sont par ailleurs invitées à bien vouloir fournir aux préposés à la salle de conférence 30 exemplaires des déclarations dont le texte est rédigé à l'avance.

Mesdames et Messieurs, eu égard à l'importance et à la complexité des points inscrits à l'ordre du jour de la Commission, il est essentiel que toutes les possibilités de consultation et de coopération soient pleinement explorées et utilisées. Par conséquent, avec les autres membres du Bureau de la Commission et avec l'aide de toutes les délégations intéressées, je ferai le maximum pour que les travaux de la session, non seulement se déroulent conformément au calendrier prévu, mais également de manière efficace et constructive, afin que nos efforts soient couronnés de succès.

Si aucune délégation ne souhaite présenter d'observations ou de remarques à ce stade, je propose d'ajourner la séance, et nous nous réunirons, ainsi qu'il a été décidé, le lundi 12 octobre 1987 à 10 heures précises, dans cette salle.

La séance est levée à 11 h 30.